Conférence du presse des organisations environnementales habilitées à faire usage du droit de recours et des organisations sportives proches de la nature du 26 février 2008 à Berne

Contact: Coordination droit de recours des organisations, Kornplatz 2, 7000 Coire, T: 081 257 12 2, contact@droit-de-recours.ch, www.droit-de-recours.ch

# Communiqué de presse

Initiative des radicaux zurichois pour une suppression dans les faits du droit de recours :

# Le Conseil national doit à son tour rejeter l'initiative sans contre-projet

Le bilan 2007 du droit de recours des organisations environnementales est positif, mais le droit de recours est tout de même controversé au niveau politique. En 2007, dans 76% des cas, les procédures ont conduit à des améliorations en faveur de la nature; seuls 16% des cas ont échoué. Une alliance de 22 organisations sportives proches de la nature et d'organisations environnementales publie leurs statistiques communes le 26 février à Berne. Le 24 février, deux tiers des votants argoviens se sont exprimés contre une limitation supplémentaire du droit de recours. Les limitations introduites en 2007 suffisent. Les organisations demandent que l'initiative populaire des radicaux zurichois, totalement isolée, soit rapidement soumise au peuple sans contre-projet.

Les organisations environnementales démontrent par l'analyse de leur travail d'"avocat de la nature" que le droit de recours est utilisé avec sérieux et pour le bien de l'environnement. Les 22 organisations ont obtenu que, dans 76% des 242 projets de construction controversés, des aménagements en faveur de la nature soient réalisés. Sur les cas traités en 2007, 56% ont été réglés à l'échelle communale. Seule une petite partie des cas ont dû être traités par une instance supérieure : 8 par le tribunal fédéral, 12 par l'administration fédérale et 22 par le tribunal administratif. Ces chiffres confirment les résultats de l'an passé.

#### Un instrument efficace amputé

Malgré ces performances, les organisations environnementales continuent à être mises sous tutelle. Le Parlement et le Conseil fédéral ont déjà nettement limité le droit de recours des organisations le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et mis à la charge des organisations des coûts supplémentaires importants. La pression de l'initiative des radicaux zurichois a atteint son objectif: les organisations environnementales doivent désormais supporter les frais de procédures, la définition du droit de recours a été diminuée et la portée des études d'impact sur l'environnement réduite. Le DETEC et l'OFEV vont même encore plus loin avec le projet d'ordonnance sur les organisations habilitées à faire usage du droit de recours.

La mise sous tutelle par les offices fâche les organisations environnementales Le projet d'ordonnance du DETEC et de l'OFEV regorge de paperasserie inutile, de demandes et d'inscriptions obligatoires, qui violent le principe de proportionnalité. Ces tracasseries administratives engendreront uniquement d'importants frais administratifs pour l'OFEV. Cette paperasserie coûteuse n'est demandée ni par les bases légales, ni par le rapport de la commission juridique de juin 2005. Le directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, Raimund Rodewald, relève sur ce point : « Nous devons d'une part tirer notre épingle du jeu dans l'intérêt de la nature et, d'autre part, nous sommes soupçonnés et contrôlés sans raison.»

### Un signal argovien clair contre des limitations supplémentaires

Les résultats des votations du 24 février dernier en Argovie prouvent que les modifications légales adoptées le 1<sup>er</sup> juillet 2007 sont suffisantes. Deux tiers environ des votants du canton d'Argovie se sont opposés à des limitations supplémentaires du droit de recours des organisations. Seuls 36% ont soutenu une limitation plus importante. Ceci montre que, dans ce canton avec une part importante d'électeurs UDC, la base du PRD a voté contre des limitations supplémentaires du droit de recours. C'est un signal clair au PRD Suisse.

## Une large alliance combat l'initiative du PRD zurichois

Pour Werner Müller, directeur de l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/Bird Life, le droit de recours de la nature a été limité justement par ce qu'il est efficace. « La sentence du Parlement et du Conseil fédéral nous fait particulièrement mal en tant que petite organisation de base. Nous avons pourtant accepté les modifications apportées jusqu'ici. Mais maintenant cela suffit – la nature et le paysage ne peuvent pas perdre davantage de leur protection. » En prévision des débats au Conseil national, Werner Müller demande au nom de ses 500 sections locales de protection des oiseaux et des 21 organisations associées (Club Alpin Suisse, Fédération de pêche, amis de la nature, tourisme pédestre, Pro Natura, ATE, WWF etc.) que l'initiative des radicaux zurichois soit rejetée sans contre-projet et qu'elle soit rapidement soumise au peuple.

Catherine Martinson, membre de la direction du WWF Suisse, relève lors de la conférence de presse que le droit de recours n'empêche pas le WWF de coopérer activement avec les milieux économiques. D'un point de vue économique et selon les principes du développement durable, il n'y a qu'une seule issue à l'initiative du PRD zurichois : la rejeter et utiliser le temps à disposition pour se pencher sur de véritables problèmes liés à la politique climatique, des transports et environnementale.

#### Pour toute information complémentaire:

Beat Jans, Pro Natura, 076 346 86 43.
Catherine Martinson, WWF, 079 360 56 75
Werner Müller, ASPO/Bird Life, 079 448 80 36
Raimund Rodewald, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, 079 406 40 47

Organisations membres: Aqua Viva + Archéologie Suisse + ASPO/BirdLife Suisse + ATE Suisse + CAS-Club Alpin Suisse + Equiterre + Fédération Suisse des Amis de la Nature + Fédération Suisse de pêche + Fédération Suisse de Tourisme Pédestre FSTP + Fondation pour la pratique environnementale en Suisse + Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage + Fondation suisse de la Greina + Fondation suisse de l'énergie + Greenpeace + Helvetia Nostra/Fondation Franz Weber + Initiative des Alpes + Médecins en faveur de l'environnement + Patrimoine Suisse + Pro Natura Suisse + Rheinaubund + Societé Suisse de Spéléologie + WWF Suisse.